
séance
du conseil municipal

| |
|--|
| Séance du : 30 mai 2016 |
| A 20 heure(s) |
| 23 conseillers présents sur 33 en exercice |

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, Mme BOUZIANE, M. PAULCSAK, M. CERF, M. CAEILLETE, Mme LELUBRE, Mme MAIAU, M. BALDINI, Mme THIROLOIX, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL et Mme GLOGOWSKI.

Etaient absents excusés : Mme SARTOR (qui a donné procuration de vote à Mme MAIAU), Mme ESPOSITO (qui a donné procuration de vote à Mme BOUZIANE), M. BARBIER (qui a donné procuration de vote à M. CICCONE), M. POLLO (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), M. CASAGRANDA (qui a donné procuration de vote à M. PAULCSAK), Mme FORFERT (qui a donné procuration de vote à Mme RIBLET), M. LEGRAND (qui a donné procuration de vote à M. BALDINI), M. TERRIER (qui a donné procuration de vote à Mme GLOGOWSKI), Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. BEBING) et Mme LEDERMANN (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistait en outre à la séance : M. MORIN, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance : Mlle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION..... | 4 |
| 1 / Finances..... | 4 |
| 1.1 / Subventions aux Associations 2016..... | 4 |
| 1.2 / Tarifs communaux 2016..... | 5 |
| 1.3 / Convention de mise à disposition de matériel aux Associations..... | 12 |
| 1.4 / Résiliation des commandes de fourniture et de maintenance de l'application mobile proposée par la Société DM Concept..... | 14 |
| 2 / Domaine Public et Patrimoine Foncier..... | 15 |
| 2.1 / Acquisition de l'immeuble et du fonds de commerce 1, Route de Thionville..... | 15 |
| 2.2 / Modification de la zone 2AUa du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone 1AU – Nouvelle rédaction..... | 15 |
| 3 / Intercommunalité..... | 16 |
| 3.1 / SIVU "Fourrière du Joli Bois de Moineville" – Adhésion de la Commune de Fameck (57)..... | 16 |
| II) RAPPORTS D'INFORMATION..... | 16 |
| II.1 / Bourse aux talents du Centre Communal d'Action Sociale..... | 16 |
| II.2 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire..... | 17 |
| III) INFORMATION ORALE..... | 17 |
| III.1 / Manifestation "Mon arbre, Grandissons ensemble" | 17 |

IV) QUESTIONS ORALES..... 18

IV.1 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative au Théâtre DEST..... 18

IV.2 / M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative aux droits de l'Opposition..... 19



Avant de commencer cette séance, le Maire rappelle la cérémonie qui s'est tenue la veille dans cette même salle afin de dévoiler la Croix de Guerre et le diplôme correspondant.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et propose à l'Assemblée d'adopter le compte-rendu de la réunion du 14 avril 2016 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit avec la lecture de l'ordre du jour et donne la possibilité aux Conseillers Municipaux de poser une question orale en fin de séance. Ainsi, MM. Jean-Marc BEBING et Stéphane MEIGNEL, Conseillers Municipaux de "Maizières, une Ville pour tous", souhaitent respectivement poser une question relative au Théâtre DEST et une question relative aux droits de l'opposition.

Aucune autre question n'étant formulée, le Maire propose à M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, de donner lecture du point relatif au versement des subventions aux Associations pour cette année 2016.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Finances -

1.1 / Subventions aux Associations 2016 -

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 27 voix pour (les 6 Conseillers Municipaux ayant diverses fonctions dans les Associations figurant dans la liste ci-dessous n'ayant pas pris part au vote),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ACCORDE les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

| ASSOCIATIONS SPORTIVES | Subventions en € |
|--|-------------------------|
| Basket Club | 11 200,00 |
| Echiquier Maiziérois | 2 000,00 |
| Entente Sportive Maizières | 29 600,00 |
| Karaté Club | 7 500,00 |
| Maizières Athlétic Club (MAC) | 42 500,00 |
| Olympique Maizières Lutte | 48 500,00 |
| Pétanque Club | 9 000,00 |
| Tennis Club | 7 500,00 |
| Tennis de Table | 18 000,00 |
| Club Aquatique Triathlon | 2 500,00 |
| A2C (Alliance Cycliste Compétition) | 2 000,00 |
| RSM Vétéran | 500,00 |
| Punch Club Maizières | 2 400,00 |
| Maizières Cartes | 450,00 |
| No Kill Carpe Club | 700,00 |
| Association Sportive et Socio-éducative de l'Ecole Elémentaire Mixte Pasteur | 230,00 |
| Association Sportive et Socio-éducative de l'Ecole Elémentaire Mixte Victor Hugo | 230,00 |
| SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS SPORTIVES | 184 810,00 |
| ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES | |
| Ancien Combattants et Militaires Français | 2 500,00 |
| Fédération Nationale de Défense des Déportés Internés Résistants PRO (FNDIRP) | 180,00 |
| Médaillés Militaires | 100,00 |
| Souvenir Français | 250,00 |
| SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES | 3 030,00 |

| ASSOCIATIONS CULTURELLES | |
|--|---------------------------------------|
| Amicale de la Chorale Prélude | 600,00 |
| Amicale Harmonie Municipale | 4 200,00 |
| Amicale Philatélique et Multicollections | 400,00 |
| Amitié et Culture France Italie et Ailleurs | 3 100,00 |
| ASCOMEMO | 300,00 |
| Club d'œnologie | 1 200,00 |
| La Rose | 600,00 |
| MINERVA | 3 100,00 |
| Plaisir d'images | 800,00 |
| Théâtre DEST - Festival « La Marelle » | (dont 12 500 € déjà versés) 25 000,00 |
| SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS CULTURELLES 39 300,00 | |
| ASSOCIATIONS PHILANTROPIQUES | |
| Amicale des Donneurs de Sang | 660,00 |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | 3 600,00 |
| Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers | 900,00 |
| Secouristes Actifs | 3 000,00 |
| SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS PHILANTROPIQUES 8 160,00 | |
| ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL | |
| Association Point Jeunes | 600,00 |
| Au pré du coeur | 500,00 |
| Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés Maizières (FNATH) | 250,00 |
| Femme à Maizières | 500,00 |
| Partage | 2 500,00 |
| Vie Libre | 150,00 |
| SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL 4 500,00 | |
| ASSOCIATIONS DE LOISIRS | |
| Club Amitié | 450,00 |
| Club d'Activités Pour Adultes | 1 400,00 |
| Loisirs Détente Voyage | 150,00 |
| Maizières Animation Fêtes | 1 000,00 |
| Société Colombophile "UNION" Hagondange et environs | 200,00 |
| SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS DE LOISIRS 3 200,00 | |
| ASSOCIATIONS DIVERSES | |
| Fédération Conseils Parents d'élèves - FCPE | 600,00 |
| Sécurité Routière | 400,00 |
| SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS DIVERSES 1 000,00 | |
| TOTAL DE TOUTES LES ASSOCIATIONS 244 000,00 | |

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les associations dont le montant unitaire de la subvention accordée dépasse 23.000 €.

1.2 / Tarifs communaux 2016 -

Les tarifs communaux pour l'année 2016 sont soumis au vote de l'Assemblée par M. Mehdi ZAROUR, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 voix contre,

VALIDE les tarifs communaux comme suit et ce, à compter du 1^{er} septembre 2016 :

| Cartes de pêche | | Tarifs 2016 |
|---|-------------------|--------------------|
| Utilisateurs de la Commune | Carte annuelle | 25,00 € |
| | Carte journalière | 5,00 € |
| Utilisateurs de moins 18 ans maiziérois | Carte annuelle | 5,00 € |
| Utilisateurs hors Commune | Carte annuelle | 58,00 € |
| | Carte journalière | 12,00 € |

| Droits de place aux fêtes foraines | Tarifs 2016 |
|---|--------------------|
| Confiseries, stands tirs, boutiques, loteries, jeux d'adresse | 42,00 € |
| Petits manèges pour enfants (voitures, avions) | 56,00 € |
| Manèges pour enfants, petits cirques | 93,00 € |
| Autoscooters, chenilles, grands manèges, cirques | 168,00 € |
| Distributeurs automatiques | 7,50 € |
| Autres jeux | 8,50 € |
| Stands divers – le mètre linéaire | 1,10 € |
| Camions, commerces itinérants | 38,00 € |

| Vente de sapins de Noël | Tarifs 2016 |
|--------------------------------|--------------------|
| Par saison | 90,00 € |

| Stations de vente d'aliments à emporter | Tarifs 2016 |
|--|--------------------|
| Le mètre linéaire et sur présentation | 2,00 € |

| Droits de place aux marchés hebdomadaires | Tarifs 2016 |
|---|--------------------|
| Marché du jeudi – Le mètre linéaire | Gratuité |
| Marché du dimanche – Le mètre linéaire | 1,90 € |
| Marché du dimanche – Tarif hivernal | 0,90 € |
| Tarif forfaitaire pour utilisation d'appareils électriques de faible capacité (de type balances électriques) à chaque installation | 1,50 € |
| Tarif forfaitaire pour utilisation d'appareils électriques de plus forte puissance (de type plaques et fours électriques) à chaque installation | 3,00 € |

| Vente de sacs pour déchets verts | Tarifs 2016 |
|---|--|
| Lot de 10 sacs (montant fixé selon le prix d'achat) | 12,00 € (jusqu'à épuisement du stock) 14,00 € (nouveau stock) |

| Panneaux publicitaires permanents | Tarifs 2016 |
|--|--------------------|
| Redevance annuelle – Sur propriété communale | 175,00 € |

| Gymnases ou salles pour pratiques sportives | Tarifs 2016 |
|--|--------------------|
| Redevance annuelle | 175,00 € |

| Insertions publicitaires "Maizières Mag" et TVM | Tarifs 2016 |
|---|--------------------|
| 1/4 page | 390,00 € |
| 1/2 page | 890,00 € |
| 1 page | 1 590,00 € |
| Message télévisuel de 12 secondes par boucle vidéo diffusé sur 1 an | 3 750,00 € |

| Occupation du domaine public | Tarifs 2016 |
|---|--------------------|
| Terrasse de café ou restaurant par jour et en mètre carré | 0,50 € |
| Étalage devant les commerces par jour et en mètre carré | 0,50 € |
| Dépose de benne durant les travaux par jour | 6,00 € |
| Echafaudage par jour et par mètre linéaire | 1,00 € |

| Location du matériel communal aux particuliers | Tarifs 2016 |
|---|---|
| Petit stand par jour | 15,00 € |
| Grand stand par jour | 35,00 € |
| Table de brasserie par jour | 3,00 € |
| Banc de brasserie par jour | 1,00 € |
| Grilles caddie d'exposition par jour | 2,00 € |
| Barrières Vauban par jour | 2,00 € |
| Perception minimale | 10,00 € |
| Caution | 25 % de la somme globale de la location |

| Cimetière | | Tarifs 2016 |
|---------------------------------|--|--|
| Concessions | Concession simple pour caveau 1 place (carré musulman) et pour caveau 2 places : Durée : 30 ans | 60,00 € |
| | Concession double pour caveau 4 places (2x2 places) et pour cellule columbarium : Durée : 30 ans | 140,00 € |
| Caveaux et cellules columbarium | Caveau 1 place (carré musulman) | 447,81 € (jusqu'à épuisement des caveaux) |
| | Caveau 2 places | 895,62 € (prix d'achat des caveaux construits en octobre 2014) |
| | Caveau 4 places (2x2 places) | 1 791,24 € (jusqu'à épuisement des caveaux) |
| | Cellule columbarium type couronne (1 à 3 places) | 1 204,10 € (jusqu'à vente totale des 10 cellules construites en octobre 2015) |
| | | 1 148,98 € (jusqu'à vente totale des 20 cellules – construction en juin 2016) |

| Location de l'Espace Association Falouche | | Tarifs 2016 |
|--|--|--------------------|
| Associations : 1 heure | | 10,00 € |
| Autres : 1 heure | | 20,00 € |
| Caution | | 200,00 € |

| Location du bâtiment Dany Mathieu | | Tarifs 2016 |
|--|--|--------------------|
| Utilisateurs de la Commune | Banquets et autres occupations de longue durée (24h) | 180,00 € |
| | Vin d'honneur (maxi 3h) | 95,00 € |
| Utilisateurs hors Commune | Banquets et autres occupations de longue durée (24h) | 340,00 € |
| | Vin d'honneur (maxi 3h) | 175,00 € |
| Caution | | 500,00 € |

| Location des salles du TRAM | | Tarifs 2016 |
|--|---|--|
| Utilisateurs de la Commune (Associations ou Particuliers) | Salle festive par jour (salle + bar + vestiaire + hall + loges) | 750,00 € |
| | Salle festive : 4 heures maxi (salle + bar + vestiaire) | 450,00 € |
| | Location cuisine | 150,00 € |
| | Location sonorisation | 150,00 € |
| | Location éclairage | 150,00 € |
| | Manifestations commerciales | 1 700,00 € |
| Utilisateurs hors Commune (Associations ou Particuliers) | Salle festive par jour (salle + bar + vestiaire + hall + loges) | 1 200,00 € |
| | Salle festive : 4 heures maxi (salle + bar + vestiaire) | 800,00 € |
| | Location cuisine | 250,00 € |
| | Location sonorisation | 250,00 € |
| | Location éclairage | 250,00 € |
| | Manifestations commerciales | 2 000,00 € |
| Mariage le week-end (sans sonorisation et éclairage spectacle) | | 2 000,00 € |
| Auditorium | | 450,00 € |
| Hall + Bar | | 200,00 € |
| Caution | | 1 500,00 € |
| Sécurité Incendie (SSIAP1 / Obligatoire) par heure | | 25,00 € avant 22h 35,00 € après 22h |
| Régisseur par heure TTC | | 35,00 € |
| Heure supplémentaire au-delà de 4 heures de location | | 300,00 € |

| Location des Salles de la Maison de l'Emploi et de la Maison de la Solidarité | Tarifs 2016 |
|--|--------------------|
| 1h entre 8h et 18h | 10,00 € |
| 1 jour entre 8h et 18h | 60,00 € |
| 5 jours entre 8h et 18h du lundi au vendredi | 200,00 € |
| 15 jours entre 8h et 18h du lundi au vendredi | 300,00 € |
| 1 mois entre 8h et 18h du lundi au vendredi | 450,00 € |
| Prix de la photocopie | 0,20 € |
| Caution | 500,00 € |

| Location de la Salle des Fêtes | | Tarifs 2016 |
|---------------------------------------|--|--------------------|
| Utilisateurs de la Commune | Manifestations commerciales Complète par jour* | 950,00 € |
| | Sans Cuisine par jour* | 750,00 € |
| | Associations - Particuliers Complète : 4 heures maxi | 220,00 € |
| | Sans cuisine : 4 heures maxi | 125,00 € |
| | Complète par jour* | 360,00 € |
| | Sans cuisine par jour* | 280,00 € |
| | Mariage le week-end | 540,00 € |
| | Caution | 1 000,00 € |
| Utilisateurs hors Commune | Manifestations commerciales Complète par jour* | 1 000,00 € |
| | Sans Cuisine par jour* | 800,00 € |
| | Associations - Particuliers Complète : 4 heures maxi | 360,00 € |
| | Sans cuisine : 4 heures maxi | 270,00 € |
| | Complète par jour* | 600,00 € |
| | Sans cuisine par jour* | 450,00 € |
| | Mariage le week-end | 900,00 € |
| | Caution | 1 000,00 € |
| Statuts particuliers | Combattants Militaires Français : 6 locations annuelles : l'unité | 58,00 € |
| | Club 3ème Age Amitié : 13 locations annuelles : l'unité | 58,00 € |

* réduction de 50 % sur toutes les journées complémentaires consécutives

| Médiathèque | | Tarifs 2016 |
|---|---|-------------|
| Utilisateurs CC "Rives de Moselle" | Livres + Multimédia | |
| | Tarif normal | 11,00 € |
| | Tarif réduit | 5,50 € |
| | Livres | |
| Utilisateurs hors CC "Rives de Moselle" | Tarif normal | 22,00 € |
| | Tarif réduit | 11,00 € |
| | Livres | |
| | Tarif normal | 11,00 € |
| Jusqu'à 18 ans | Tarif réduit | 5,50 € |
| | Inscription et emprunts tous types de documents | Gratuité |
| Associations / Ecoles | Maizières-lès-Metz | Gratuité |
| | CC "Rives de Moselle " | 22,00 € |
| | Hors CC "Rives de Moselle " | 45,00 € |
| Tout Public | Délivrance de la carte d'adhérent | 1,60 € |
| | Remplacement de la carte d'adhérent égarée | 1,60 € |
| | Photocopie noir et blanc | 0,20 € |
| | Impression PC | 0,20 € |

- Carte "Collectivité" : les Associations, Services de la Ville, Ecoles, Assistantes Maternelles et le Collège de Maizières-lès-Metz peuvent bénéficier de la carte Collectivité gratuitement.
- Adhérent "Tarif réduit" : étudiants, personnes en recherche d'emploi, personnes handicapées et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

| Conservatoire – Tarifs 2016 | | | | | |
|--|--------------------|------------|---------------------|-----------------------|----------------------------|
| Ateliers | Maizières-lès-Metz | | Instruments adultes | CC "Rives de Moselle" | Hors CC "Rives de Moselle" |
| | Cursus élèves | | | | |
| | Plein tarif | Demi tarif | | | |
| Eveil Musical | 75,00 € | 37,50 € | | 110,00 € | 110,00 € |
| Cuivres | 150,00 € | 75,00 € | 250,00 € | 350,00 € | 450,00 € |
| Instruments à bois / Chant / Percussions | 150,00 € | 75,00 € | 250,00 € | 350,00 € | 450,00 € |
| Pianos et Cordes | 200,00 € | 100,00 € | 300,00 € | 350,00 € | 450,00 € |

(voir les modalités particulières, page suivante)

- "Cursus élèves" : enfants de la maternelle à la terminale + étudiants.
- Maizières-lès-Metz : demi-tarif à partir du 2ème enfant.
- Les choristes (Prélude) et les musiciens (Harmonie) : demi-tarif "Cursus élèves" pour l'étude d'un instrument ou chant ; plein tarif si choix de 2ème pratique vocale ou instrumentale.
- Les enfants du personnel municipal : tarif "Maizières-lès-Metz".
- Les demandeurs d'emploi de Maizières-lès-Metz bénéficient du tarif "Cursus élèves".
- Gratuité sur le prêt d'un instrument aux élèves déjà musiciens à l'Harmonie Municipale.
- Gratuité de la formation instrumentale pour les mineurs maiziérois qui sont déjà membres de l'Harmonie Municipale.
- Toute inscription est entendue pour l'année scolaire complète et toute démission en cours d'année ne permettra ni suspension, ni réduction de la participation financière, qui restera due pour l'année entière.

| Animation "Maizières Sports Vacances" | Maizières-lès-Metz | Extérieurs |
|--|--------------------|------------|
| Enfant par jour | 1,50 € | 2,50 € |

| Animation, Jeunesse, Enfance et Sports | | |
|--|--------------------|------------|
| Activités de loisirs | Maizières-lès-Metz | Extérieurs |
| Danse adultes, ados, enfants (par trimestre) | 34,00 € | 48,00 € |
| Atelier Théâtre ados et enfants (par trimestre) | 49,00 € | 63,00 € |
| Gymnastique adultes hors licence (par trimestre) | 34,00 € | 48,00 € |
| Badminton loisirs adultes, ados, enfants (par trimestre) | 15,00 € | 20,00 € |
| Atelier informatique : Module 1 : 4 heures sur une période d'un mois | 16,00 € | 20,00 € |
| Atelier informatique : Module 2 : 6 heures sur une période d'un 1/2 mois | 24,00 € | 30,00 € |

Calcul du coefficient : [écart des tarifs] / [écart des Qf], soit : $(TM - Tm) / (QfM - Qfm)$. Ce coefficient permet de calculer l'augmentation régulière du tarif au-dessus du tarif plancher par la formule : $T = T_{mini} + \text{coefficient} * (Qf - Qf_{mini})$

| Animation, Jeunesse, Enfance et Sports | | | | |
|---|--------------------|--------|------------|--------|
| Accueils et activités périscolaires | Maizières-lès-Metz | | Extérieurs | |
| | de | à | de | à |
| Accueil à partir de 7h + petit déjeuner | 1,50 € | 2,00 € | 2,00 € | 2,50 € |
| Prise en charge durant la pause méridienne : repas + activités | 4,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 8,00 € |
| Prise en charge durant la pause méridienne avec fourniture d'un panier repas par la famille (uniquement si PAI) | 1,50 € | 3,50 € | 3,50 € | 5,50 € |
| Accueil de 15h45 à 16h30 + goûter | 1,00 € | 1,50 € | 1,50 € | 2,00 € |
| Accueil de 15h45 à 18h30 + goûter + activités | 2,50 € | 3,00 € | 3,00 € | 3,50 € |
| Mercredi-loisirs après-midi : activités + goûter | 4,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 8,00 € |

Pénalités : Régulièrement, des enfants ne sont pas inscrits pour la prise en charge durant les temps périscolaires. Ces situations nuisent fortement à l'organisation des activités, à la sécurité des enfants, à l'organisation du service dans sa globalité. Les tarifs des activités et animations périscolaires seront majorés de 100 % du tarif en cas de non-inscription ou d'inscription hors délai pour le 1er retard, puis de 100 % supplémentaires (plafonnés à 500 %) pour les retards suivants constatés. Ces modalités remplacent celles votées lors du Conseil Municipal du 28 août 2015

| Animation, Jeunesse, Enfance et Sports | | | | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Accueils et activités extrascolaires | Maizières-lès-Metz | | Extérieurs | |
| | de | à | de | à |
| Par enfant et par jour pour ALSH si semaine à thème | 16,00 € | 18,00 € | 18,00 € | 20,00 € |
| Par enfant et par jour pour ALSH si semaine à thème avec fourniture d'un panier repas par la famille (uniquement si PAI) | 13,00 € | 15,00 € | 15,00 € | 17,00 € |
| Tarif journalier d'une durée inférieure à une semaine selon les activités proposées | 14,00 € à 25,00 € | 16,00 € à 27,00 € | 17,00 € à 28,00 € | 19,00 € à 30,00 € |
| Tarif journalier d'une durée inférieure à une semaine selon les activités proposées avec fourniture d'un panier repas par la famille (uniquement si PAI) | 11,00 € à 22,00 € | 13,00 € à 24,00 € | 14,00 € à 25,00 € | 16,00 € à 27,00 € |

Pour les accueils et activités périscolaires et extrascolaires :

- Les demandes d'accès à l'ensemble des activités ou des accueils périscolaires ou extrascolaires émanant de parents d'enfants domiciliés hors du périmètre de la Commune feront l'objet d'un examen au cas par cas par le Maire.
- Les tarifs "Maizières-lès-Metz" s'appliquent aux enfants maiziérois, aux enfants scolarisés à Maizières-lès-Metz pour lesquels la réciprocité s'applique et aux enfants inscrits par le responsable légal salarié dans une Entreprise de Maizières-lès-Metz.

1.3 / Convention de mise à disposition de matériel aux Associations -

Il est proposé à M. Pascal CICCONE, Adjoint au Maire, de soumettre à délibération des Conseillers Municipaux la convention de mise à disposition de matériel aux Associations.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ADOpte le modèle de convention joint ci-dessous portant mise à disposition à titre gracieux de matériels aux associations dans le cadre de leurs manifestations,

AUTORISE le Maire à signer avec les Associations concernées ladite convention.

Modèle :

Entre la Commune de Maizières-lès-Metz, représentée par Monsieur Julien FREYBURGER, Maire, d'une part,

et l'Association, représentée par M., d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Dans le but de soutenir les Associations, la Municipalité accorde la mise à disposition du matériel mentionné ci-après à l'Association, en vue de l'organisation de la manifestation suivante : qui aura lieu du au à

Article 1^{er} : Matériel mis à disposition

- Vitrine réfrigérée
- Friteuse 1 bac
- Friteuse 2 bacs
- Banc de brasserie
- Table de brasserie
- Petit stand (3x3 mètres)

- Plaque à snacker 2 brûleurs
- Plaque à snacker 3 brûleurs
- Matériel de sonorisation
-
- Grand stand (5x8 mètres)
- Grille caddie d'exposition
- Barrière Vauban
-

Article 2 : Caution

Le prêt de matériel est soumis au cautionnement suivant :

- Vitrine réfrigérée : 500 €
- Friteuse 1 ou 2 bacs : 300 €
- Concernant les autres éléments (stands, tables et bancs de brasserie, grilles caddie d'exposition et barrières vauban), un montant de 25 % de la somme globale sera demandé sur les tarifs en vigueur de location de ce type de matériel, avec un montant minimum de 200 euros.
- Plaque à snacker 2 ou 3 brûleurs : 500 €
- Sono : 1 500 €

Le dépôt du cautionnement sera effectué dans les 15 jours précédant la manifestation auprès du Service de la Gestion Urbaine de Proximité.

En cas de détérioration ou de vol, la caution sera utilisée en totalité ou partiellement pour le rachat d'un appareil similaire ou pour en assurer la réparation.

Article 3 : Réception du matériel

La réception du matériel par l'Association a lieu en présence d'un Représentant de cette dernière et du service dépositaire du matériel, aux date et heure convenues d'un commun accord.

En cas d'absence du Représentant de l'Association, le matériel sera retourné aux ateliers municipaux ou au service dépositaire entraînant ipso facto l'annulation sans contrepartie de la présente mise à disposition.

Article 4 : Restitution du matériel

Le matériel sera réceptionné par les Services Techniques ou auprès du service dépositaire du matériel en présence d'un Représentant de l'Association aux date et heure convenues d'un commun accord.

Les Services Techniques ou le service dépositaire du matériel vérifieront le bon état de propreté et de fonctionnement du matériel. Un forfait de 200 € sera retenu par unité de matériel rendu non propre.

En cas de détérioration, un constat sera établi par les Services Techniques. En l'absence d'un Représentant de l'Association, ledit constat sera établi exclusivement par les Services Techniques.

Article 5 : Restitution du cautionnement

Le Service de la Gestion Urbaine de Proximité remettra le chèque de caution au Représentant de l'Association après constat par le Service concerné du bon état de propreté et de fonctionnement du matériel qui a fait l'objet de la mise à disposition.

En cas de vol, détérioration ou de matériel rendu non propre, il sera fait application des dispositions prévues aux articles 2 et 4 de la présente convention.

Article 6 : Assurance

Le Représentant de l'Association atteste sur l'honneur qu'il dispose d'une assurance couvrant les éventuels dommages que pourraient subir ou causer les matériels faisant l'objet de cette mise à disposition pendant la manifestation.

Fait en deux exemplaires.

Pour la Commune de Maizières-lès-Metz, Pour l'Association,
Le Maire,
Conseiller Départemental de la Moselle
Président de l'E.P.F.L.

Julien FREYBURGER

1.4 / Résiliation des commandes de fourniture et maintenance de l'application mobile proposée par la Société DM Concept -

M. CICCONE poursuit avec le point relatif à la résiliation des commandes de fourniture et maintenance de l'application mobile proposée par la Société DM Concept.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CONSIDERANT qu'en application de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat, celui-ci a fait l'acquisition d'une application mobile auprès de la Société DM Concept et a souscrit à la maintenance de celle-ci par le biais de deux bons de commande en date du 14 janvier 2016 et pour un montant total de 3 510 € TTC,

CONSIDERANT la nécessité de parfaitement organiser les supports de communication de la Ville à destination des usagers afin de répondre à leurs attentes, et cela, à un coût maîtrisé,

CONSIDERANT que le contrat en cours n'apporte pas de réelle plus-value par rapport à ceux pré-existants,

APPROUVE la résiliation des commandes de fourniture et maintenance de l'application mobile proposée par la Société DM Concept, sans qu'il y ait faute de sa part, pour les motifs d'intérêt général liés à la nécessité de parfaitement organiser les supports de communication de la Ville,

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes administratifs nécessaires à l'exécution de cette résiliation.

2 / Domaine Public et Patrimoine Foncier -

2.1 / Acquisition de l'immeuble et du fonds de commerce 1, Route de Thionville -

L'acquisition de l'immeuble et du fonds de commerce sis 1, Route de Thionville est soumise à délibération par M. Maurice LEONARD, Adjoint du Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 voix contre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les offres de cession des époux SEILER et du gérant de la SARL "Le Terminus", M. Argangelo DELL'AIERA,

VU l'avis de France Domaine du 28 avril 2016 relatif à l'immeuble de rapport (360 000 € HT) et au fonds de commerce "Le Terminus" (115 000 €), soit un total de 475 000 € HT,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune d'acquérir l'immeuble sis 1, Route de Thionville cadastré section B n° 327, 1148, 1149, 1150, 1151 et 1153 d'une contenance totale de 1 589 m² dans le cadre de la réserve foncière en prévision du projet d'aménagement du quartier Gare et de la ZIL Nord comme précisé au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme prescrit par délibération du 14 avril dernier,

DECIDE de passer outre l'avis de France Domaine,

DECIDE d'acquérir l'immeuble appartenant aux époux SEILER au prix de 380 000 € HT et le fonds de commerce du café-restaurant, la SARL "Le Terminus", appartenant à M. Argangelo DELL'AIERA au prix de 85 000 €, soit un total de 465 000 € HT,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction,

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la Commune,

PRECISE également que les crédits correspondants à cette acquisition feront l'objet d'une inscription budgétaire lors d'une décision modificative.

2.2 / Modification de la zone 2AUa du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone 1AU – Nouvelle rédaction -

La nouvelle rédaction de la délibération relative à la modification de la zone 2AUa du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone 1AU est proposée au vote de l'Assemblée par M. LEONARD.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 153-38,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18 février 2013 et modifié le 30 janvier 2015 et le 27 janvier 2016,

CONSIDERANT la zone située au Centre-Ville entre la Grand'Rue et la Rue Pasteur classée en zone 2AUa au Plan Local d'Urbanisme et occupée par un magasin de meubles, une épicerie, un point de restauration rapide, un ancien débit de boissons et un ancien bowling,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de densifier cette zone et d'accueillir des logements collectifs, des services, du stationnement et des commerces de proximité conformément au projet d'aménagement et de développement durable et au règlement tels que définis au Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT que les zones 1AU disponibles sur le ban communal ne se prêtent pas au projet de réaménagement du Centre Urbain puisqu'elles sont situées soit en périphérie du cœur de Ville où les propriétaires se refusent de céder leurs terrains, soit au nord de la Gare où une réflexion en rapport avec la Gare de voyageurs de la SNCF sera menée lors du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT qu'un projet est en cours de réflexion avec les propriétaires des terrains couvrant cette zone 2AUa,

DECIDE de valider le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUa et la classer en zone 1AU.

3 / Intercommunalité -

3.1 / SIVU "Fourrière du Joli Bois" de Moineville – Adhésion de la Commune de Fameck (57) -

Sur invitation du Maire, Mme Marie-Noëlle MAIAU, Conseillère Municipale Déléguée, donne lecture du point relatif à l'adhésion de la Commune de Fameck au Syndicat Intercommunal "Fourrière du Joli Bois de Moineville".

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 1997 décidant l'adhésion de la Commune de Maizières-lès-Metz au Syndicat Intercommunal « Fourrière du Joli bois » de Moineville,

CONSIDERANT le courrier du Président du Syndicat en date du 7 mars 2016 invitant le Conseil Municipal à délibérer sur l'adhésion de la Commune de Fameck (57),

EMET un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Fameck (57) au Syndicat Intercommunal « Fourrière du Joli bois » de Moineville.

II) RAPPORTS D'INFORMATION -

II.1 / Bourse aux talents du Centre Communal d'Action Sociale -

Le Maire reprend la parole afin d'expliquer que la Municipalité envisage le rôle du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Maizières-les-Metz comme un lieu où l'on valorise les liens entre générations.

Pour cela, les actions menées à l'endroit de nos aînés sont maintenues tout en les optimisant. Il s'agit du repas des aînés, de la distribution des colis ou encore du goûter des anciens.

Le CCAS a également pour mission d'accompagner les plus jeunes. Il peut s'agir, par exemple, de l'accompagnement pour le permis de conduire ou encore du financement de certaines actions liées à la poursuite d'études supérieures.

Aussi, dans sa séance du 30 mars 2016, le Conseil d'Administration du CCAS a choisi de créer une enveloppe destinée à valoriser les parcours de jeunes Maiziérois ayant besoin d'un accompagnement financier limité.

L'enveloppe destinée à ces différentes actions a été portée à 10 000 €.

Il s'agit là de la volonté des élus de faire du CCAS un espace de lien entre les générations mais aussi d'accompagner les projets de jeunes administrés.

II.2 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire -

Le Maire liste ensuite les délégations permanentes qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal dont il a fait usage.

Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de moins de 209 000 € H.T. pour les marchés de fourniture et de service et de moins de 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux (soit des Marchés à Procédure Adaptée - MAPA), ont été conclus les contrats suivants :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Club House préfabriqué et modulable au Complexe Camille Mathieu à Maizières-lès-Metz, réf. 16/05, signé le 18 avril 2016 avec Espace Architecture SA (570507 Saint-Avold) avec un forfait de rémunération de 11,5 %, soit un montant provisoire de rémunération de 20 700 € H.T. La durée prévue pour la réalisation de l'ensemble de la mission de base de maîtrise d'œuvre est de 15 semaines.

Pour ce qui concerne l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurances, il a été décidé d'accepter :

- L'indemnité de 1 552,80 € T.T.C proposée par la SMACL sur le lot n°1 « Dommages aux biens » des marchés d'assurances pour la réparation du mobilier urbain percuté (barrières de protection et panneau de signalisation) par un automobiliste de la Société LOPEZ, le 7 avril 2016, Route de Metz.
- L'indemnité de 1 500 € T.T.C proposée par la SMACL sur le lot n°1 « Dommages aux biens » des marchés d'assurances pour la réparation des dégâts causés aux barrières de protection « Piétons », Rue Robert Schuman, percutées par un convoi exceptionnel de la Société SPECILOR, le 30 octobre 2015.

III) INFORMATION ORALE

III.1 / Manifestation "Mon arbre, Grandissons ensemble" -

Le Maire fait part de son mécontentement quant au déroulement de la manifestation "Mon arbre, grandissons ensemble". En effet, alors que les 124 cartons d'invitation à destination des familles ayant accueilli un nouveau-né dans leurs foyers ont été affranchis et pris en charge par la Poste, ils ne sont jamais arrivés à destination.

La manifestation n'a donc pas eu le public escompté. Les personnes présentes avaient été informées grâce aux réseaux sociaux, au site Internet de la Ville ou bien encore grâce à la presse locale.

Devant la déception légitime de certaines familles, le Maire informe donc l'Assemblée qu'il a pris la décision d'une part, de solliciter la Poste au sein de laquelle il y a eu un dysfonctionnement et d'autre part, de réorganiser cette manifestation qui aura lieu le samedi 25 juin 2016 à 11 heures sur site. La Commune n'est certes pas responsable de la gêne occasionnée mais la Municipalité estime que les familles maiziéroises n'ont pas à en subir les conséquences.

Sans transition et avant de donner la parole à MM. BEBING et MEIGNEL, le Maire informe qu'une réunion du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 8 juillet prochain à 20 heures.

IV) QUESTIONS ORALES

IV.1 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative au Théâtre DEST -

M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", rappelle qu'il avait demandé au Maire ce qu'il adviendrait de la somme de 12 500 € destinée à combler le déficit du Festival de la Marelle 2015 et donc manquant à la subvention 2016 et que celui-ci lui avait assuré qu'il "prendrait son bâton de pèlerin", expression utilisée par le Maire lui-même, pour les récupérer.

La semaine suivante de cette annonce, M. BEBING ajoute que le Maire a annoncé au Responsable de l'Association qu'il lui faudrait organiser le Festival sans ladite somme avec les conséquences connues depuis : un dimanche amputé d'une part des spectacles gratuits qui ont lieu habituellement ce jour là et une journée en moins puisque le Festival se terminera le mercredi au lieu du jeudi habituel.

M. BEBING ajoute qu'à l'Assemblée Générale du Théâtre DEST qui s'est déroulée le 25 avril dernier, aucun représentant, parmi les 26 Maires-Adjointes, Conseillers Municipaux Délégués de la Majorité, tous indemnisés, n'était présent et encore moins excusé ce qui fait conclure à M. BEBING que chacun peut voir en quelle estime est tenue cette Association culturelle.

La Municipalité a décidé de faire des économies sur les subventions, M. BEBING indique que c'est un choix mais diminuer ainsi une subvention de 50 % pour une Association culturelle, c'est dramatique pour elle et pour la culture.

M. BEBING ajoute que toucher à la culture, c'est toucher à la liberté et indique que même Winston Churchill qui n'était pas connu pour être un grand progressiste et encore moins un homme de gauche a répondu, lorsqu'on lui a demandé de diminuer le budget de la culture pendant la guerre pour contribuer à l'effort de guerre : "*Mais pourquoi nous battrions alors ?*". Alors M. BEBING demande au Maire s'il compte laisser le Théâtre DEST dans son marasme financier et mettre ainsi l'avenir du Festival de la Marelle sur une voie de garage ? Quel avenir souhaite-t-il pour cette Association et souhaite-t-il que cet avenir se poursuive à Maizières-lès-Metz ? Peut-il attendre du Maire une réponse sincère et sans langue de bois ?

Sur invitation du Maire, M. FOURRIER indique que la subvention relative au Festival de la Marelle n'a pas été diminuée ; le montant inscrit est de 25 000 € pour l'année. M. FOURRIER ajoute qu'il faut bien sûr combler le déficit de l'année passée mais ce projet porté par le Théâtre DEST et par la Ville tient à coeur à la Municipalité. L'institution qu'est la Ville a tenu ses engagements.

M. FOURRIER s'étonne des propos déplacés de M. BEBING par rapport aux élus "qui sont payés" soulevant que la Municipalité prépare depuis plusieurs mois l'édition 2016 du Festival en s'entretenant régulièrement avec Olivier DUPUIS, en suivant le dossier financier. Il ajoute que les propos tenus ne sont pas ceux que lui tient Olivier DUPUIS. Des difficultés se sont fait ressentir sur les engagements financiers de prestataires qui gravitent autour du Festival mais M. FOURRIER peut assurer à l'Assemblée que ceux-ci seront présents et apporteront des subventions pour ledit Festival. L'édition 2016 du Festival de la Marelle sera un peu différente des autres années mais il faut évoluer avec les situations et ce n'est pas à la Ville de combler tous les déficits.

Le Maire salue l'investissement fort de M. FOURRIER dans le domaine culturel et notamment au côté du Théâtre DEST. Il souhaite rajouter que les responsables du Théâtre DEST étaient tellement embarrassés par les propos tenus par l'Opposition sur Internet que le lendemain de la publication de ces propos, ils l'attendaient en Mairie pour l'informer de leur gêne, indiquant qu'il était hors de question pour eux de suivre l'Opposition qui veut politiser le débat. Ils ont reconnu que s'agissant de la culture comme du périscolaire, cela n'a jamais été fait avant.

Sur le plan de l'Assemblée générale du Théâtre DEST, le Maire indique que l'Opposition s'y est rendue parce qu'elle a eu l'information d'un membre du Théâtre DEST. Pour ce qui concerne les membres de la Majorité, il y a eu un problème d'invitations, ceci est parfaitement vérifiable.

Pour terminer, le Maire rappelle que la Députée de cette circonscription a mobilisé sa réserve parlementaire au bénéfice du Théâtre DEST jusqu'en 2014 et la Municipalité actuelle s'est vue curieusement notifier au mois d'avril 2014 qu'il n'y aurait plus de crédits issus de la réserve parlementaire pour le Théâtre DEST et pour le Festival de la Marelle. Le Maire pense qu'il n'est pas opportun de donner de grandes leçons sur la culture dès lors que le sujet est politisé à ce point.

(le débat devient houleux mais inaudible car les micros n'ont pas été ouverts).

IV.2 / M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative aux droits de l'Opposition -

Le Maire cède la parole à M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous" qui rejoint les propos du Maire en expliquant qu'il est regrettable qu'il y ait des effets politiques sur ces sujets culturels car le Festival de la Marelle est un événement important à Maizières-lès-Metz.

Malgré les propos du Maire répétant souvent que Mme FILIPPETTI ne s'intéresse pas au Théâtre DEST, M. MEIGNEL voudrait rajouter qu'il a bien eu la confirmation qu'en avril 2014, Mme FILIPPETTI sollicitée par le Théâtre DEST ne disposait malheureusement plus de réserve parlementaire mais il confirme qu'au titre de sa réserve parlementaire de cette année, elle devrait verser 7 000 € de subvention.

Le Maire salue cette heureuse nouvelle et invite M. MEIGNEL à poser sa question orale.

M. MEIGNEL indique qu'après deux années de mandat, l'Opposition Municipale est toujours privée de local administratif permanent, droit régi par le Code Général des Collectivités Territoriales pour les Conseillers n'appartenant pas à la Majorité Municipale.

M. MEIGNEL demande donc à quelle date les Conseillers d'Opposition pourront disposer de ce local prévu par la Loi.

M. MEIGNEL voudrait également revenir sur les droits de l'Opposition à l'information municipale sur deux aspects.

D'une part, l'Opposition avait sollicité le Maire afin d'avoir accès aux documents administratifs et d'autre part, M. MEIGNEL rappelle que les Commissions et notamment celle des Finances sont un cadre très important afin de débattre de nombreux points.

Or, l'Opposition a été privée d'une Commission des Finances afin de débattre de points prévus en Conseil Municipal (Budget Primitif, Compte Administratif, 3 hausses différentes d'impôts). M. MEIGNEL estimait les sujets importants et qu'il était impératif de réunir la Commission des Finances afin d'évoquer ces sujets.

Le Maire acquiesce le propos de M. MEIGNEL pour ce qui concerne le local. L'attente est longue, il le reconnaît mais il rappelle que l'attente avait été identique pour l'ancienne Opposition. Par la suite, le local attribué se situait au dernier étage de la Maison de la Solidarité sise Rue des Jardins dont plusieurs centaines de mouches venaient mourir dès que la température s'élevait et des centaines de cadavres de pigeons ont été retrouvés au dessus du plafond en pleine période de grippe aviaire.

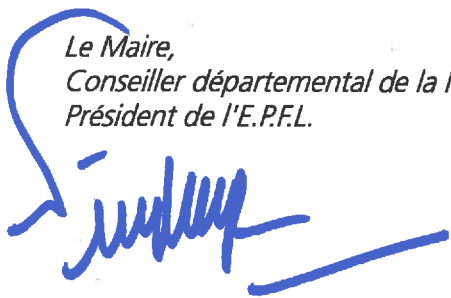
Ce local a été entièrement rénové et a été mis à la disposition des Restos du Coeur ; c'est le seul local permanent disponible dont la Commune dispose. Le Maire endosse la responsabilité de laisser cette Association dans ce local car elle a développé une activité supplémentaire dans des conditions d'hygiène et sanitaire saines.

Deux solutions s'offrent à la Municipalité : soit l'Opposition en exige un immédiatement comme elle en a le droit et une location peut être la solution ou l'Opposition patiente encore un court laps de temps pour que lui soit attribué une salle dès la fin des travaux de réhabilitation de la Maison des Soeurs, à savoir en début d'année prochaine.

Dans l'intervalle, le Maire propose l'accès à une salle de réunion que l'Opposition pourra utiliser le plus régulièrement possible. La Municipalité ne dispose pas de local permanent pour l'Opposition comme la Loi l'impose mais un accès à une salle peut être envisagé où elle pourra se réunir à son gré (périscolaire Falouche par exemple).

Ces réponses données, le Maire lève la séance.

*Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,
Président de l'E.P.F.L.*



Julien FREYBURGER